

Application de l'amortissement dégressif.

Ce type d'amortissement est intéressant et justifié si vous parcourez beaucoup de kilomètres pour vos déplacements domicile – lieu de travail.
Etant donné l'usure plus importante de votre véhicule, cela vous permet de "gagner" une année d'amortissement, c'est-à-dire de déclarer un amortissement sur 5 ans, qui sera concrètement ramené à 4 ans. Cela se fait généralement pour une moto neuve.
L'autre avantage du système est de pouvoir déduire (et donc récupérer) un plus gros montant les 2 premières années.

ATTENTION : ce type d'amortissement attire particulièrement l'attention du bureau des contributions. Veuillez donc à bien pouvoir justifier vos frais et kilométrage.

Méthode de calcul.

Prenons comme exemple un montant à amortir de 11.654 euros sur 5 ans, comprenant :

prix d'achat	:	11.500 eur.
taxe de mise en circulation	:	123 eur.
timbre fiscal	:	31 eur.

Pour appliquer ce système, **vous devez remplir et annexer à votre déclaration** un formulaire spécifique 328K. Vous pouvez le demander à votre bureau de contributions, ou utiliser le document (format PDF) disponible sur le site.

L'exemple repris sur le site vous montre comment remplir le document sur base du calcul ci-dessous.

1ère année = 40% du prix (reste à amortir 11654 – 4661,60 = 6992,40)	=> 11654 * 40%	= 4661,60
2ème année = 40% du reste à amortir (reste à amortir 6992,40 – 2796,96 = 4195,44)	=> 6992,40 * 40%	= 2796,96
3ème année = 40% du reste à amortir	=> 4195,44 * 40%	= 1678,18
	Ce montant étant inférieur à la valeur de l'amortissement linéaire (11.654 / 5 = 2330,80), on passe d'office en amortissement linéaire => la 3ème année on amortit 2330,80	
(reste à amortir 4195,44 – 2330,80 = 1864,64)		
4ème année = amortissement linéaire du solde	=>	= 1864,64